



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coronavirus (COVID -19)

Limitation des rassemblements et évènements publics

- Abaissement de la jauge maximale de 5000 personnes à 1000 personnes,
- Interdiction des fêtes foraines, brocantes et vide-greniers favorisant le brassage des populations,
- Interdiction au cas par cas des manifestations revendicatives en cas de non-respect d'un protocole sanitaire strict.

Plus précisément :

- Annulation des évènements liés à la fête des voisins dans le département et aux Journées Européennes du Patrimoine dans la métropole bordelaise,
- Interdiction des regroupements de plus de 10 personnes dans les parcs, jardins et plages de la métropole, ainsi que sur les quais de Bordeaux,
- Interdiction des fêtes étudiantes, suspension des sorties scolaires.

Renforcement des gestes barrières par l'imposition :

- du masque obligatoire aux abords des établissements culturels, sportifs et artistiques, ainsi que des établissements universitaires en complément des mesures adoptées fin août dans les marchés ouverts, aux abords des établissements scolaires et dans les rues commerçantes particulièrement fréquentées de certaines communes de la métropole bordelaise,
- de l'affichage de ces obligations par les mairies,
- de la fermeture des vestiaires dans les équipements sportifs, à l'exception de ceux des piscines et de l'usage des vestiaires par les scolaires et STAPS.

Renforcement des contrôles par les forces de sécurité intérieure avec l'appui des polices municipales :

- du respect des gestes barrières et des limitations de regroupement par les bars et restaurants (procédure administrative accélérée).